



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 74891

Texte de la question

M. Claude Gaillard appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur les attentes des représentants des sous-officiers en retraite et des veuves de sous-officiers (UNSOR), traduisant ainsi les inquiétudes de leurs adhérents. Ils déplorent profondément le rejet, pour des raisons budgétaires, des mesures qu'ils réclamaient prioritairement. Ainsi, ils demandent la suppression immédiate de la différence de traitement des pensions militaires d'invalidité entre les officiers mariniers et les autres sous-officiers, par l'alignement sur le taux appliqué aux officiers mariniers, plus favorable. Ils maintiennent leur revendication consistant à attribuer la pension alimentaire au taux de grade à tous les militaires rayés des contrôles avant le 3 août 1962 et demandent l'examen d'un texte déterminant un barème plus juste des PMI, à partir du grade de soldat jusqu'au grade le plus élevé de la hiérarchie, sans léser d'autres bénéficiaires. Concernant l'évolution des retraites et du pouvoir d'achat, leurs demandes sont multiples : prise en compte de l'indemnité pour charges militaires dans le calcul de la retraite, amélioration de la solde des militaires d'active, prise en compte intégrale des annuités de campagne obtenues par les engagés volontaires quittant les services actifs sans droit à pension militaire de retraite, amélioration des pensions de réversion des veuves, offre aux sous-officiers de quitter le service actif avec le grade supérieur dans des conditions à définir comparativement à celles appliquées aux officiers et création d'un échelon à 24 ans de service pour les sous-officiers. Enfin, au titre de la reconversion et du reclassement, ils continuent à demander la reconnaissance du droit à une formation continue, l'instauration de quotas d'embauche dans l'ensemble de la fonction publique (nationale et territoriale) au titre des emplois réservés, l'extension des dispositions de la loi n° 70-2 à tous les sous-officiers et la mise en place réelle d'un soutien social interarmées en faveur des retraités. Il lui demande quelles réponses il compte apporter à ces revendications.

Données clés

Auteur : [M. Claude Gaillard](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74891

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er avril 2002, page 1743